

CHEZ VOUS

À CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE ET ALENTOUR

Une stratégie à définir pour protéger le paysage de l'éolien

Pays de Châlons. L'entreprise Savart paysage a été missionnée par le Pays de Châlons pour réaliser une étude autour du développement éolien. Avec cette étude, les collectivités souhaitent établir une stratégie commune pour encadrer l'implantation des aérogénérateurs.



Kevin Petit

kpetit@lunion.fr

L'éolien est un sujet complexe dans le Pays de Châlons, avec plus d'insistance au sud de la ville préfecture et notamment sur les terres de la Moivre à la Coole qui arrivent à saturation. Pour reprendre la main sur leur territoire, les élus ont missionné Savart paysage, en 2024, pour réaliser une étude paysagère dont les conclusions ont été présentées lors d'une conférence à la dernière Foire de Châlons. Selon Marc Soucat, paysagiste urbaniste et fondateur de Savart paysage, cette étude doit, à terme, permettre « la mise en place d'une stratégie autour de l'éolien » et de définir « leur relation avec le territoire ». Ce dernier, accompagné de Thomas Emeraux, paysagiste, a sillonné l'ensemble du territoire des trois intercommunalités, Châlons Agglo, Moivre à la Coole et Région de Suippes.

Pas d'attachement au paysage

Régulièrement, les promoteurs éo-

liens avancent que le Pays de Châlons est propice à l'implantation des éoliennes. Mais pourquoi ? « Il n'y a pas d'attachement au paysage car il est extrêmement récent, comparé au vignoble par exemple, explique Marc Soucat. On emploie le terme de paysage aujourd'hui car il y a trop d'éoliennes. La notion de paysage est en train de naître grâce à ça. » D'après le travail réalisé par Savart, le paysage et le rapport au patrimoine ne sont pas « inclus

dans la culture locale ». Pour l'heure, c'est la notion économique qui a prédominé et les éoliennes ont donc pu s'installer à foison. En 2024, 510 éoliennes étaient ainsi comptées sur le Pays de Châlons et les secteurs limitrophes.

Et ces machines ne sont pas sans impact. À commencer par la co-visibilité existante dans les communes mais aussi pour Notre-Dame-en-Vaux et la basilique de L'Épine, malgré le périmètre de dix

kilomètres établi par le Scot, débouté par une décision du tribunal administratif de Châlons en 2024. « Il ne faut pas la renforcer », alerte Marc Soucat.

L'enchaînement d'éoliennes, sans zone libre, ainsi que la difficulté de lecture du territoire posent également problème. « C'est là où la notion de paysage n'existe plus », analyse le fondateur de Savart paysage.

La CCMC veut prendre le contrôle

Après avoir établi plusieurs constats, l'étude met en avant plusieurs propositions : augmenter le rayon autour des communes d'un à deux kilomètres, alterner entre une zone vide et un parc éolien et interdire d'agrandir les aérogénérateurs déjà installés dans le périmètre d'un kilomètre autour des habitations. Avec toutes ces mesures, Savart a pu établir une carte permettant de définir les zones d'installation possible permettant à terme « de revenir à une cohérence au niveau du paysage et du territoire ».

La communauté de communes de la Moivre à la Coole (CCMC) s'est déjà emparée de ce travail pour mettre en place un dispositif d'urbanisme lui permettant d'avoir la

510

ÉOLIENNES étaient comptées sur le territoire du Pays de Châlons et les secteurs limitrophes en 2024

main sur les prochaines implantations. Dans son plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), la CCMC a défini une orientation d'aménagement et programmation (OAP) dédiée aux énergies renouvelables. « On ne voulait plus que seul l'État puisse décider de ce qui se passe sur notre territoire, argumente Julien Valentin, président de la CCMC. Cela nous permet d'avoir le contrôle sur installations et les renouvellements. On fait ça en toute transparence avec l'État. Notre territoire est déjà décarboné à plus de 100 %. On ne peut pas dire que la Moivre à la Coole n'est pas constructive en matière d'énergies renouvelables. »

Le PLUi de la CCMC doit encore être validé par les services de l'État dans les mois à venir.

Malgré cette initiative pour son territoire, Julien Valentin sait aussi que ce travail doit s'étendre au reste du Pays de Châlons afin « d'harmoniser notre stratégie et avoir une logique globale ». ●



À Thibie, les éoliennes se situent dans un couloir qui crée une co-visibilité avec Notre-Dame-en-Vaux.

24/25
octobre
2025

Champagne!

Day

2 SOIRÉES D'EXCEPTION

Maison Joseph Perrier : 200° anniversaire

Tél. : 03 26 68 29 51

> 24/10 de 18 h à 21 h :

Visites guidées et bar à champagne

Musée Champagne Famille Carbot

Tél. : 03 26 67 61 35

> 24/10 de 19 h 30 à 21 h : Bulles & Couleurs

> 25/10 de 19 h à 22 h : Bulles & Volutes

Restaurant Jérôme Feck

Tél. : 03 26 68 21 51

> 24/10 : Dîner avec accord mets/champagne
des maisons et négociants de Châlons



L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.